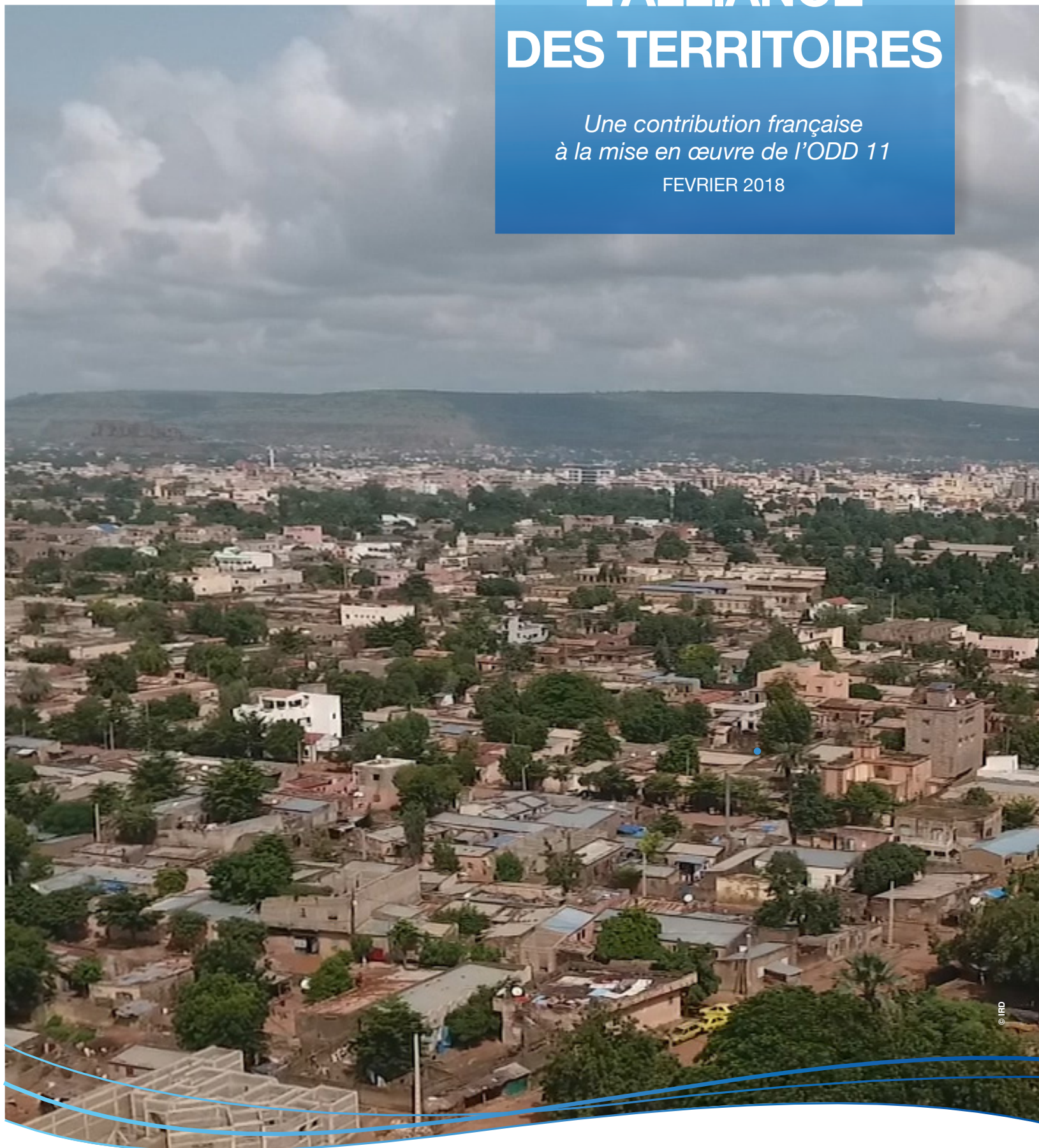


# L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

*Une contribution française  
à la mise en œuvre de l'ODD 11*

FEVRIER 2018



© IRD



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## SYNTHESE

A l'occasion du 9ème FUM de 2018, le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT) a produit une publication intitulée « L'alliance des Territoires : Renforcer les solidarités entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux et favoriser un développement durable et inclusif ».

Cette publication présente les premiers résultats d'un groupe de travail mis en place fin 2017 et pose les bases d'un chantier à poursuivre : celui de la redéfinition des principes et des pratiques de développement et d'aménagement des territoires. Conçue comme une contribution de la France à la réflexion sur la mise en œuvre de l'ODD 11, elle propose 8 recommandations pour un renouvellement de ces pratiques en faveur d'un aménagement des territoires qui soit durable, intégré et inclusif :

## Recommandations

- 1) **Consolider les pratiques de planification urbaine stratégique au niveau local**
- 2) **Identifier les interdépendances et les complémentarités pour faire émerger de nouvelles solidarités interterritoriales**
- 3) **Rééquilibrer la croissance urbaine en renforçant le réseau des villes secondaires et villes nouvelles**
- 4) **Promouvoir la sécurisation foncière pour un développement durable et inclusif des territoires**
- 5) **Favoriser les approches environnementales de l'urbanisme et la prise en compte du changement climatique**
- 6) **Intégrer les principes de l'économie circulaire dans les pratiques d'aménagement du territoire**
- 7) **Améliorer la mobilité urbaine et périurbaine pour réduire les inégalités socio-spatiales et dynamiser les territoires**
- 8) **Renforcer les capacités des acteurs locaux et l'intelligence territoriale**

L'urbanisation croissante a des conséquences profondes sur les zones rurales, sur les périphéries rurales et périurbaines. Si l'urbanisation massive concerne avant tout les métropoles, elle impacte aussi le réseau des villes petites et moyennes tout comme les campagnes et **bouleverse notre rapport au territoire et au vivre ensemble.**

Les métropoles, lieu de l'hyper-urbanité, jouent un rôle de « hub » importants, permettant l'interconnexion entre les différents réseaux. L'accroissement des flux entre les **territoires reflète et alimente de multiples interdépendances** qui sont autant de leviers pour repenser le développement et l'aménagement des territoires par le renforcement des réciprocitys.

Les dépendances entre espaces urbains, périurbains et ruraux sont intrinsèques au développement de ces espaces et déterminantes pour leurs avenir respectifs, articulant selon des configurations propres à chaque territoire, l'accès aux différentes ressources.

Si l'attractivité des métropoles repose sur l'accès aux services, à l'emploi, aux marchés de biens et de services, les territoires périurbains et ruraux sont pourvoyeurs de ressources indispensables au bon fonctionnement et au développement des métropoles : alimentation, eau et énergie, réserves foncières, patrimoine naturel, paysages, etc. Ils jouent ainsi un rôle de régulateur de la densification métropolitaine. Ils sont également partie intégrante de la dynamique métropolitaine via le développement de pôles d'activités économiques qui contribuent pleinement à cette dernière.

**L'approfondissement des coopérations existantes ainsi que le développement de nouvelles coopérations apparaît aujourd'hui comme la condition d'une réelle « Alliance des Territoires », permettant de passer de la seule logique de redistribution ou de péréquation à une logique de réciprocité et de partenariat « gagnant-gagnant » à différentes échelles.**

C'est le sens de l'action développée en France, sur le territoire national ainsi que dans le cadre de la coopération internationale en matière de développement.

Publication disponible sur le site du PFVT à l'adresse suivante : [www.pfvt.fr/territoiresurbains](http://www.pfvt.fr/territoiresurbains)

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE :

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME
- Agence Française de Développement - AFD
- Association des Régions de France
- Ateliers de Maîtrise d'œuvre internationale de Cergy
- Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et Périurbains - CODATU
- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CRAterre - ENSAG
- Expertise France
- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- France Urbaine
- Association Internationale de Développement Urbain - INTA
- Institut de Recherche pour le Développement - IRD
- Laboratoire International pour l'Habitat Populaire
- Ministère de la Cohésion des territoires
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Sept Milliards d'Urbanistes
- Urbanistes Sans Frontières
- Urbanistes du Monde

## Partenariat Français pour la Ville et les Territoires

[www.pfvt.fr](http://www.pfvt.fr)



[contact.pfvt@expertisefrance.fr](mailto:contact.pfvt@expertisefrance.fr)



@LePFVT



LePFVT



EXPERTISE France  
73 rue de Vaugirard 75 006 PARIS – FRANCE